Image not found or type unknown

Déroulement d'une assemblée générale

Par **cici55**, le **30/05/2009** à **09:13**

Bonjour,
1)si des copropriétaires s'abstiennent lors d'un vote en AG ,leurs tantièmes doivent ils être déduit de la somme des tantièmes de la copropriété, afin d'établir la majorité a atteindre pour la résolution :
majorité a atteindre:(tantième de la copropriété - abstentions / 2)=nouvelle majorité à atteindre si c'est le cas peut on contester le vote si cette règle n'a pas été appliquer et demander a faire re-convoquer l' AG pour vice de forme , cela au frais de la copropriété
2)est ce également la mémé règle pour les copropriétaires absent et non représentés
3)en jurisprudence: lors ce qu'une autorisation de fermeture de logia ou terrasse à jouissance exclusive et privative à été accordé a un propriétaire , cela crée t il un précédent qui impose a la copropriété de l'accorder a un autre copropriétaire qui en ferait la demande

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés